

LA QUALITE DE L'AIR A LAMBALLE TERRE & MER

Bilan territorial 2021



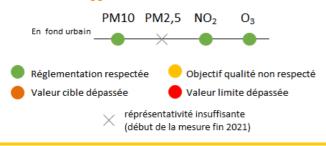
Les émissions du territoire

Les cillissions du territoire					
	<u>Air</u>				Climat
	PM10 Particules fines ayant un diamètre < 10 µm	PM2,5 Particules fines ayant un diamètre < 2,5 µm	NOx Oxydes d'azote	NH ₃ Ammoniae	GES Gaz à effet de serre
	55%	28%	36%	100%	54%
	20%	47%	4%	0%	9%
A	9%	14%	49%	0%	28%
Ā	16%	12%	11%	0%	8%
Evolution des				-4%	-7%
émissions entre 2008 et 2018	-16%	-23%	-40%		-770
Emissions par habitant en 2018 Lamballe Terre et Mer Br	retagne 15 kg 7 kg	6 kg 4 kg	24 kg 14 kg	102 kg 31 kg	12 teq CO ₂ 7 teq CO ₂

Source : ISEA v4.1 (2018)

La mesure en 2021

Situation annuelle réglementaire à la station de mesure de Saint-Brieuc Armor Agglomération





Côtes-d'Armor

2 dépassements du seuil journalier de 50 $\mu g/m^3$ en PM10 (seuil d'information-recommandation) ont été prévus et/ou constatés

Qualité de l'air et réchauffement climatique

Les gaz à effet de serre (GES) sont émis par les mêmes activités que les polluants atmosphériques.

Une approche transversale airclimat-énergie est nécessaire pour mieux appréhender les synergies et éviter la mise en place d'actions contre-productives pour l'une des problématiques.



La qualité de l'air

Equilibre complexe entre les émissions de polluants et différents phénomènes : transport, dispersion par le vent ou la pluie, dépôts ou réactions chimiques.

Les concentrations (quantités de polluant par volume d'air) sont mesurées par les

stations de mesure ou modélisées.

A défaut de station de mesure

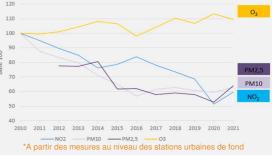


sur le territoire, les données de mesure présentées sont celles de la station de Saint-Brieuc.

Station considérée :

Balzac : PM10, NO₂, O₃, début de la mesure PM2,5 en décembre 2021

Evolution des concentrations en Bretagne*



En 2021, une légère hausse est constatée pour les PM et le NO₂ après une baisse marquée en 2020 liée à la crise sanitaire. Depuis 2016, une tendance à la hausse est constatée pour l'O₃ avec des variations liées aux conditions météorologiques (plus ou moins favorables à sa formation). Les tendances observées à Saint-Brieuc sont à la baisse pour les 3 polluants (PM10, O₃ et NO₂).

Air Breizh est l'association agréée par le Ministère de la Transition Ecologique, pour la surveillance de la qualité de l'air en région Bretagne.

Les missions d'Air Breizh concernent notamment la **surveillance** des polluants réglementés dans l'air ambiant, **l'information** de la population et des services de l'Etat notamment en cas de pics de pollution et **la réalisation d'études** liées à des problématiques locales à la demande de ses membres.





Les indices en 2021

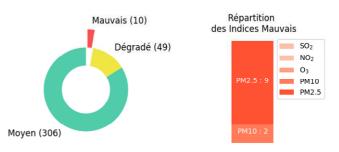
Nouvel Indice ATMO (01/01/2021):

L'indice de la qualité de l'air est un indicateur journalier prévisionnel qui permet de caractériser de manière simple et globale la qualité de l'air d'une zone géographique déterminée. Les principales évolutions reposent sur l'ajout des PM2,5, un changement des seuils, une échelle plus fines (commune ou EPCI), la qualification de l'air selon 6 classes :



Les cartes modélisées en 2021

Répartition annuelle de l'indice ATMO de Lamballe Terre et Mer en 2021 (nombre de jours)



L'intégration des PM2,5 dans l'indice et les changements de seuils conduisent à une augmentation du nombre de jours où l'indice est qualifié de "dégradé". Cela ne résulte pas d'une dégradation de la qualité de l'air qui a tendance à s'améliorer depuis une vingtaine d'année.

La **modélisation** permet, à partir notamment d'ISEA, des conditions météorologiques et du réseau de mesure, de scénariser la répartition des polluants sur un territoire et d'acquérir une meilleure compréhension des phénomènes locaux de pollution. Cet outil est par ailleurs utilisé pour prévoir la qualité de l'air, anticiper les épisodes de pollution et diagnostiquer l'exposition des populations.

Particules fines PM10

Valeur limite réglementaire = 40 µg/m³

Moyenne annuelle PM10 en 2021 - Côtes d'Armor - Règlementaire

o µg/m³

> 8 µg/m³

> 32 µg/m³

> 40 µg/m³

> 40 µg/m³

> 50 µg/m³

Particules fines PM2,5

Valeur limite réglementaire = 25 µg/m³

Moyenne annuelle PM25 en 2021 - Côtes d'Armor - Règlementaire

0 µg/m³

> 5 µg/m³

> 15 µg/m³

> 20 µg/m²

> 25 µg/m³

> 50 µg/m³

Ozone O₃



<u>Synthèse</u>

Les valeurs réglementaires sont respectées cependant la qualité de l'air reste un enjeu sanitaire majeur. En septembre 2021, l'Organisation Mondiale de la Santé a publié de nouvelles lignes directrices sanitaires pour les principaux polluants. Elles fixent un cap ambitieux pour mieux préserver la santé des populations.

A l'échelle régionale, les recommandations OMS 2021 sont dépassées pour les PM, le NO₂ et l'O₃.

AIR BREIZH

3 rue du Bosphore – Tour ALMA 8^{ème} étage 35200 Rennes

Tél. 02 23 20 90 90

